

Journée de formation et d'échanges des experts de la CTI



Atelier 3 - Formations par apprentissage

Lundi 9 mai 2016

Salles et restaurant d'entreprise de la CFDT
Immeuble des Fédérations CFDT 47-49 avenue Simon Bolivar
proche Buttes-Chaumont Paris 19^{ème}



Jean-Marc THERET

Membre de la CTI

Jacques SCHWARTZENTRUBER

Membre du Bureau de la CTI

Cadrage de la formation (R&O p22)

- L'alternance associe une formation en entreprise, fondée sur l'exercice d'une ou plusieurs activités professionnelles en relation directe avec la qualification envisagée, et des enseignements académiques. La formation est dispensée selon une formule pédagogique inductive qui part de l'exploitation du concret pour appréhender les démarches et les méthodes techniques ou théoriques. Elle inclut un contact avec les milieux de la recherche et de l'innovation. La CTI insiste pour que la formation comporte également une immersion significative à l'international.



Critères spécifiques (R&O p68 à 72)

- **Durée de la formation:** 3 ans pour déployer la pédagogie adaptée sur l'intégralité du cycle de formation (première année sous statut étudiant serait en décalage → CTI n'accrédite pas les formations sur les 2 dernières années en conformité avec le code du travail qui précise que la durée du contrat de travail des apprentis est égale à celle du cycle de formation). Toutefois pour certains cas individuels exceptionnels des élèves peuvent intégrer en seconde année.



Critères spécifiques (R&O p68 à 72)

- **Pédagogie de l'alternance**

- Apprentissage est un processus d'acquisition inductive des connaissances et compétences : exploitation du concret pour appréhender les démarches et méthodes techniques ou théoriques.
- Alternance exigeant pour l'apprenti (éloignement des deux lieux) mais aussi pour les enseignants formés en pédagogie déductive (concepts théoriques → applications).
- Importance des maîtres d'apprentissage (élaboration du partage de tâches, évaluation, amélioration continue de la formation, faut-il les former?), livrets d'apprentissage



Critères spécifiques (R&O p68 à 72)

- **Rythme de l'alternance**

- Alternance adaptée au processus de formation et au métier visé
- Cycle systématique trop long (> 3 mois) ne conviennent pas car ne favorise pas le contact entre l'école et l'entreprise
- Rythmes utilisés : 2,5j/2,5, semaine, 2 semaines, mois. Pas régulier et plutôt progressif
- Planning d'alternance connu à la signature du contrat d'apprentissage
- Au début période d'essai de 2 mois pour la prise de contact entreprise et école et à la fin parcours long de 4 à 7 mois en situation en entreprise sont nécessaires



Critères spécifiques (R&O p68 à 72)

- **Mobilité internationale, Recherche**
 - CTI insiste pour une immersion à l'international et un contact direct avec milieux de la recherche et de l'innovation
 - L'entreprise utilise ses relations avec l'international (antennes, partenaires, clients fournisseurs) et l'école ses liens avec la recherche (laboratoires, entreprises innovantes)
 - Le planning d'alternance doit inclure les périodes à l'étranger et le contrat d'apprentissage engager l'entreprise pour cette immersion.



Critères spécifiques (R&O p68 à 72)

- Centre de formation des apprentis (CFA)
 - Une formation par apprentissage s'appuie sur un CFA (adossement obligatoire)
 - CFA = structures de formation créées par des conventions entre Conseil Régional et organisations gestionnaires (Chambres des métiers et de l'artisanat, Chambre de commerce et d'industrie, associations professionnelles, collectivités territoriales...): convention doit être présentée
 - Depuis loi de décentralisation de 1983, les Conseils régionaux ont la compétence de droit commun en matière d'apprentissage (créer CFA, ouvrir formations, accompagner financièrement)



Critères spécifiques (R&O p68 à 72)

- Structures de partenariats
 - Une structure de partenariat avec une organisation professionnelle proposant les objectifs de formation et s'assurant du résultat est particulièrement souhaitable.
 - La contribution des milieux professionnels peut être:
 - Création et évolution du référentiel métier
 - Communication et promotion de la formation
 - Relations avec les entreprises
 - Ouverture internationale des élèves-ingénieurs
 - Recrutement
 - Participation à différents jurys
 - Mise en œuvre de la formation

